



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANCHES

SEANCE DU SAMEDI 1 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le SAMEDI 1^{ER} avril, à 9h15, le Conseil Municipal de la Commune de HANCHES, légalement convoqué par M. Jean Pierre RUAUT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Date de convocation : 28/03/2023

Présents : M. Jean Pierre RUAUT – M. Patrick KOHL – Mme Nicole LE TUTOUR – Mme Michelle MARCHAND – M. Hubert BERRY - M. Christophe LEMAIRE - Mme Béatrice HAMELIN - Mme Claudette VILLAIN – Mme Laurence BANCKAERT - Mme Madeleine BOULOUX – Mme Michelle BAUDOUI – Mme Patricia BUSE - M. Sébastien PIERREL

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

M. Olivier COULON Pouvoir à : Mme Madeleine BOULOUX
M. Ugo POREMBNY Pouvoir à : M. Jean Pierre RUAUT

Absent excusé : Mme Isabelle BOISSET

Absents : M. Pascal DEPINOY
 M. Frédéric OULES
 Mme Valérie LOUVEAU
 M. Emmanuel DENIZE
 M. François-Xavier MOUMANEIX

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votes : 15

La séance ouverte, Mme Béatrice HAMELIN a été désignée secrétaire de séance.

Parc photovoltaïque sur la parcelle AB92 – lieu-dit « La Cave » - Avis de la commune

Le projet de création d'un parc photovoltaïque sur la parcelle communale n°AB92 (lieu-dit « La Cave ») d'une superficie de 5 ha 66 a 11 ca a déjà fait l'objet d'un avis favorable du Conseil municipal, dans sa séance du 21/05/2019 (délib 2019-05-21/05).

Cette parcelle était préalablement la décharge communale.

Ce projet est porté par la société ARKOLIA.

3 permanences ont été organisées à la salle polyvalente par ARKOLIA pour présenter le projet (les 23/06, 28/06 et 2/07/2022).

Par délibération du 19/09/2022 (2022-09-19/03), le conseil municipal a approuvé la demande de défrichement préalable du terrain.

Pour ce type de projet, la compétence d'urbanisme est dévolue au préfet.

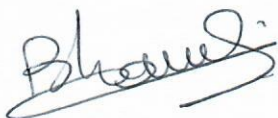
Dans le cadre de la démocratie locale prévue par le code de l'environnement (articles L. 122-1 V, R. 122-7 Code de l'environnement), les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet doivent émettre un avis.

Une enquête publique sera ensuite organisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

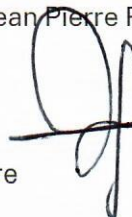
EMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un parc photovoltaïque par la société ARKOLIA sur la parcelle AB92 – lieu-dit « La Cave ».

Mme Béatrice HAMELIN



Secrétaire de séance

M. Jean Pierre RUAUT



Maire